



**LE
TAG**

Tournefeuille Altitude Grimpe

Relance de la RANDONNEE

2024-2025

fév. 2025 à août 2025



Relance de la Randonnée au TAG en 2025

Suite au départ de Christophe, notre seul initiateur Randonnée, la section avait dû fermer. Les initiateurs ski ont les prérogatives pour accompagner des sorties randonnée en club, mais leurs disponibilités sont réduites, et absentes en périodes de neige.

Quant à s'auto-organiser des sorties entre adhérents, cela poserait la responsabilité du club, puisqu'aucun adhérent ne serait diplômé pour organiser une sortie club, donc trop de risques en cas de pépins.

Garder une activité Randonnée club permet toutefois,

- d'enrichir les interactions et rencontres entre adhérents, ailleurs qu'au pied du mur
- d'impliquer davantage les conjoints, enfants, parents dans une pratique familiale, sur certaines sorties
- de transmettre des valeurs et usages quant à la pratique de la montagne, celle-ci ayant besoin d'être sauvegardée malgré l'afflux de nouveaux randonneurs constaté depuis quelques années

Afin de pouvoir proposer un calendrier riche, avec des sorties variées, à thème ou pas, pour différents publics, nous avons étudié la possibilité d'accompagner les sorties du club en nous appuyant sur des professionnels, tels que les **DE Accompagnateurs de Moyenne Montagne (AMM)**. Ceci offre de nombreux avantages quant à leurs compétences toujours réactualisées, mais cela entraîne bien évidemment des coûts financiers, ceux-ci étant des professionnels qui par définition ne pratiquent pas le bénévolat.

Après un sondage effectué auprès des adhérents des consultations auprès d'AMM que nous connaissons pour avoir déjà été au club en tant que grimpeurs, et quelques discussions entre personnes intéressées, voici une proposition de relance de l'activité pour la fin de saison 2024-2025.

Relance de la Randonnée au TAG en 2025

Pour qui ?

En 2025, il n'y a pas de cotisation spécifique Randonnée. Ainsi les sorties sont prioritairement ouvertes :

1. A tout adulte (ou enfant si sortie ouverte aux enfants) licencié au TAG pour la saison en cours (licence seule, ski, escalade, etc....)
2. A tout conjoint (ou enfant si sortie ouverte aux enfants) de l'adulte licencié au TAG, même si le.la conjoint.e n'est pas licenciée FFME et adhérent.e au TAG
3. A tous parents de l'enfant licencié au TAG, si seul l'enfant dans la famille est licencié au TAG

Ainsi, **le gros avantage de ce nouveau fonctionnement**, est

- qu'il n'y a pas de cotisation spécifique pour avoir la possibilité de randonner
- que les membres de la famille qui ne sont pas licenciés, peuvent participer, sans même devoir régler une licence journée, assurés par la Responsabilité Civile professionnel de l'AMM.

Sorties raquettes

- L'AMM peut parfois prêter gratuitement des raquettes
- Le TAG peut prêter gratuitement des DVA

Relance de la Randonnée au TAG en 2025

Combien ça coute pour le club et les participants ?

A chaque sortie est défini un prix, lui-même dépendant du prix fixé par l'AMM (selon longueur, dénivelé, particularité). Le prix moyen journalier d'un AMM est d'environ 210 € pour une sortie classique.

Le TAG prend en charge une partie du prix, en misant sur une moyenne de 100 € par sortie pour 9 participant.es, le reste étant à la charge des participant.es. Le nombre de participants sera absorbé par le club, augmentant ou diminuant le montant de la prise en charge.

EXEMPLES, avec des tarifs d'engagement AMM qui peuvent aller de 190 à 250 € par jour, selon le type de sortie

Prix AMM	Prix fixé par participant, pour une moyenne estimée de 9 participant.es	Si la sortie concerne 6 personnes (nombre minimum de participants pour confirmer la sortie)	Si la sortie concerne 9 personnes par exemple (nombre moyen estimé de participants)	Si la sortie concerne 12 personnes par exemple (le nombre maximum de personnes par sortie sera fixé entre 12 et 15 selon le type de sortie)
210 €	$(190 - 100) / 9 = 12 €$ A ces 10 €, s'ajouteront les frais de covoiturage .	Les randonneurs participent pour 72 €. Le TAG finance ainsi $210 - 72 = 138 €$	Les randonneurs participent pour 108 €. Le TAG finance ainsi $210 - 108 = 102 €$	Les randonneurs participent pour 144€ Le TAG finance ainsi $210 - 144 = 66 €$
250 €	$(250 - 100) / 9 = 17 €$ A ces 16 €, s'ajouteront les frais de covoiturage .	Les randonneurs participent pour 102€. Le TAG finance ainsi $250 - 102 = 148 €$	Les randonneurs participent pour 153 €. Le TAG finance ainsi $250 - 153 = 97 €$	Les randonneurs participent pour 204€ Le TAG finance ainsi $250 - 204 = 46 €$

A propos du covoiturage

- Une personne qui prend sa voiture prend les risques en cas de rayures, crevaisons, accident, PV...
- C'est pourquoi il est conseillé et correct de tourner parmi les chauffeurs qui prennent leur voiture
- Pour info sur les sorties ski, le tarif de dédommagement km est de 0,25€/km + péages

Relance de la Randonnée au TAG en 2025

L'inscription

Un calendrier des sorties sera mis en ligne et annoncé par mailing ou whatsapp.

Pour rejoindre le **groupe Whatsapp dédié aux randonneurs du TAG** :

<https://chat.whatsapp.com/FwrJPGgAnug1NGUmrZDa03>

Accéder à la [Liste des sorties Plein air](#)

Pour chaque sortie seront donnés,

- Un lieu prévisionnel
- Un niveau de difficulté physique et/ou technique
- Le nom de l'accompagnateur (voir aussi Organisateur)
- L'âge minimum des participants (qui précisera ainsi si la sortie est de type famille, acceptant les enfants, ou adultes, ou adultes et grands ados, etc...)
- Autres précisions utiles

La réservation engage, donc elle est effective après paiement via [le lien de paiement Helloasso](#), en indiquant le **code sortie TAG** et le montant demandé dans la fiche.

Il est IMPORTANT de bien lire toutes les précisions indiquées dans la fiche de sortie, avant de demander l'inscription

Relance de la Randonnée au TAG en 2025

La réservation engage, donc elle est effective après paiement via [le lien de paiement Helloasso](#), en indiquant le code sortie TAG et le montant demandé dans la fiche.

L'annulation

Le professionnel peut annuler une sortie programmée, si les conditions, et notamment météo, ne la permettent pas. Dans ce cas, toute réservation préalablement réglée sera remboursée via helloasso.

Dans le cas où l'adhérent annule une réservation,

- Si l'annulation se fait dans le délai des 4 jours avant la sortie (avant mercredi soir pour un dimanche par exemple), alors l'inscription sera remboursée par le TAG via helloasso.
- Si l'annulation se fait à moins de 4 jours, 2 cas :
 - le nombre de personnes encore inscrites est supérieur ou égale au nombre minimum de personnes pour la sortie : l'inscription sera remboursée par le TAG via helloasso
 - le nombre de personnes encore inscrites est inférieur à ce nombre limite : alors l'inscription ne peut plus être annulée, et la somme engagée ne sera pas remboursée par le TAG.

Relance de la Randonnée au TAG en 2025

Bonnes randos !